

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit et Sciences Economique & Politique
IPAG

Année universitaire 2017-2018

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 1^{er} aout 2011 relatif à la Licence ;
VU l'arrêté modificatif du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil académique du 18 septembre 2017 et par le Conseil d'Administration du 25 septembre 2017.

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la **Licence Administration Publique** est ainsi constitué pour le second semestre de l'année universitaire 2017-2018

Président(e) : ANNE-LAURE CASSARD-VALEMBOIS

Membres :

DOMINIQUE ANDOLFATTO
LAURENCE BAGHESTANI
CAROLINE BUGNON
ELSA FOREY
ADELINO MARTINS
SOPHIE MONNIER

CEDRIC PETITJEAN
PATRICE RAYMOND
STEPHANE REVILLET
KATHARINA SCHONE
MATTHIEU VILLECOURT
JEAN-MARIE ZAEPFEL

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Droit et Sciences Economique & Politique et sur le site internet de l'IPAG.

Fait à DIJON, le 18 octobre 2017

Le Directeur de l'UFR Droit et Sciences Economique & Politique

Vincent THOMAS

